

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : 19

Présents : 13

Pouvoirs : 4

Votants : 17

Séance du 14 mai 2024

Délibération N° 24-05-14/D03

L'an deux mil vingt-quatre le 24 mai à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 02/05/2024 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur André GALLINARO, Maire.

Présents : Mesdames JOB Michèle ; TIRMAN Sophie ; NICOLA Dominique ; Mme DURIN-ZAGO Céline et Messieurs GALLINARO André, OF Jacques ; HINAUX Alain ; DECALONNE Thomas ; STEFANO Frédéric ; HERAIL Nicolas ; MOUGNIBAS Jean-Claude ; FAGGION André ; PATTYN Thaddée ;

Pouvoirs : Mme SAVY Sylvie a donné pouvoir à M. GALLINARO André ;

Mme GAUBIL Christine a donné pouvoir à Mme TIRMAN Sophie ;

M. CESCHIN Jérémie a donné pouvoir à OF Jacques ;

M. ROUGE-GANEFF Gimer a donné pouvoir à M. DECALONNE Thomas ;

Absents excusés : Mme BAGATELLA-BESSET Carole

Absents non excusés : M. CARRASCO Jérôme.

Secrétaire : Mme JOB Michèle

Objet : Convention de mise à disposition des services instructeurs de la CCF (Avenant 12)

Vu l'article L.5211-6-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la Convention initiale de mise à disposition des services d'instruction des actes d'urbanisme signée le 22/11/2011 avec Le Syndicat Intercommunal à la Carte des Communes du Canton de Fronton désormais dissous et substitué par la Communauté de Commune du Frontonnais ;

Considérant la nécessité d'actualiser les données financières relatives à la commune pour tenir compte de l'évolution de la population et des prévisions budgétaires pour l'année 2024.

M. le Maire demande au Conseil de l'autoriser à contracter l'avenant n°12 à la Convention de mise à disposition des services d'instruction des actes d'urbanisme avec la Communauté de Communes du Frontonnais.

LE CONSEIL

Où l'exposé et après en avoir délibéré, décide à **L'UNANIMITE** des membres présents et représentés

- **D'autoriser Monsieur le Maire à contracter l'avenant n°12 à la convention de mise à disposition des services pour l'instruction des actes d'urbanisme, pour un montant de 26 806.56€ € TTC.**
- **De donner à Monsieur le Maire pouvoir de signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.**
- **Dit que les crédits nécessaires à la réalisation de la prestation sont inscrits au budget 2024.**

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
Le Maire,
André GALLINARO

